

REPUBLIQUE FRANÇAISE

NUMEROUS

le 03 MARS 2025

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET

Compte-rendu de la réunion du 3 mars 2025

* * *

Présents : 6

M. Nicolas SIMONNET, M. Franck FOULON, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Sylvie SARTIRANO,
Mme Audrey MOLLAIRE, ~~M. Philippe GLOMOT~~, M. Jean-Pierre MOMCILOVIC,

A donné pouvoir : 1

M. Christian CHITO à Mme Sylvie SARTIRANO

VU les statuts du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et l'Exploitation de
l'Aérodrome de Montluçon-Guéret, modifié en l'article 8 par délibération n 15-12-03 du
Comité Syndical du 16 décembre 2015 ;

VU les convocations des membres du Comité Syndical adressées par courriel du 20
février 2025, relatives au Comité Syndical du 03 mars 2025 ;

CONSIDERANT que les membres présents à voix délibérative sont au nombre de 7 et
que le quorum de 9 élus n'est pas atteint ;

le Comité Syndical DECIDE :

- de procéder à la tenue d'une seconde séance de travail ce même jour à 09 h 50 pour
statuer sur les dossiers à l'ordre du jour de la première réunion.

Le Président du Syndicat Mixte

Franck FOULON